

considérablement leur contenu avant qu'elles ne soient présentées au Parlement.

En raison du manque relatif de moyens lui permettant officiellement d'exercer un contrôle obligatoire sur les activités d'autres ministères et organismes sur la scène internationale, le Ministère doit souvent avoir recours à des ententes officieuses, pour s'acquitter de ses responsabilités. En vue de consolider son rôle en tant qu'organisme central, nous avons donc cherché à donner plus d'importance à ces ententes. Nous avons concentré notre action sur quatre questions, distinctes mais inséparables, relatives aux relations internationales:

- 1) soutien apporté au Ministre au sein du Conseil des Ministres et du Parlement;
- 2) leadership à assumer auprès des autres ministères fédéraux;
- 3) renforcement de l'organisation de l'administration centrale;
- 4) renforcement des missions du Canada à l'étranger.

**Comment le
Ministère
apporte son sou-
tien au Ministre
au sein du Con-
seil des ministres
et du Parlement**

Le gouvernement du Canada est responsable devant le Parlement qui, à son tour, est responsable devant tous les Canadiens. Le gouvernement décide de la façon dont il entend s'organiser pour élaborer ses politiques. Le Ministère, quant à lui, doit s'organiser pour répondre aux besoins du gouvernement. Le Conseil des ministres est divisé en comités, chacun ayant une responsabilité particulière au chapitre de la coordination ou de l'exécution. Les ministres membres d'un comité font évidemment valoir leur point de vue sur les questions étudiées par ce dernier. Après discussion, il se dégage un consensus et le comité fait alors une recommandation à l'ensemble du Conseil des ministres, lors d'une séance plénière. Bien que les décisions finales soient prises par le Conseil des ministres réuni au complet, il faut comprendre le rôle des comités pour comprendre le processus actuel d'élaboration des politiques gouvernementales. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures définit et propose une politique étrangère formant un cadre à l'intérieur duquel les recommandations de ses collègues sont étudiées. Les responsabilités de notre ministre se reflètent dans ses fonctions au sein des divers comités du Conseil des ministres. Il préside le Comité des Affaires extérieures et de la Défense nationale et fait partie, entre autres, de l'important Comité des priorités et de la planification.

Le Ministère doit décider de la meilleure façon d'apporter son soutien au ministre et, par son entremise, au premier ministre et au gouvernement. L'évolution récente de la conjoncture internationale et intérieure fait ressortir davantage l'importance de prévoir et d'agir en temps opportun. Le Ministère doit être conscient des préoccupations et des objectifs des autres ministères et organismes et c'est pourquoi j'ai fortement encouragé nos agents à multiplier et à renforcer leurs contacts interministériels, particulièrement dans les autres organismes centraux. Le Ministre doit être tenu au courant de toute question l'intéressant au fur et à mesure de son évolution. Je crois que, de ce point de vue, la situation s'est améliorée; mais on peut, certes, faire encore des progrès.